



# Programme de vaccination contre la COVID-19

## Audit de l'optimisation des ressources 2022

### Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Le gouvernement ontarien a dépensé environ 1,5 milliard de dollars d'avril 2020 à mai 2022 pour la distribution provinciale des vaccins contre la COVID-19 achetés par le gouvernement fédéral. La majeure partie des coûts pour la province consistaient à rembourser les bureaux de santé publique, les hôpitaux, les pharmacies et les autres entités vaccinales ainsi que les professionnels de la santé comme les médecins, le personnel infirmier et les pharmaciens pour l'administration des vaccins contre la COVID-19 aux Ontariens.
- Afin de mieux se préparer aux futures flambées de la demande de vaccins contre la COVID-19 et répondre aux futures éclosions, le gouvernement de l'Ontario doit mettre en place une marche à suivre intégrant les leçons tirées de la distribution des vaccins contre la COVID-19.

### Pourquoi cet audit est-il important?

- Selon l'Organisation mondiale de la Santé et l'Agence de la santé publique du Canada, la vaccination contre la COVID-19 constitue l'un des moyens les plus efficaces de protéger la population contre les formes sévères de la maladie, les hospitalisations et les décès dus à la COVID-19.
- Le fait de s'assurer que les vaccins contre la COVID-19 sont d'abord administrés à des groupes de population qui sont, selon des preuves scientifiques, les plus à risque de subir des préjudices s'ils ne sont pas vaccinés pourrait aider à protéger ces personnes et la société en général.

### Nos constatations

#### La distribution des vaccins n'était pas toujours équitable.

- Le gouvernement provincial n'a pas appliqué de façon uniforme sa méthode d'établissement des priorités dans les 114 quartiers considérés comme des points chauds, où les vaccins étaient disponibles au printemps 2021 alors qu'ils se faisaient rares ailleurs.
- Ainsi, huit quartiers à faible risque ont reçu des vaccins avant les quartiers à risque élevé, et neuf quartiers à risque élevé ont été exclus de la stratégie des points chauds parce que le ministère de la Santé a inclus des collectivités cernées dans le cadre d'une initiative de l'été 2020 dans le groupe de collectivités à vacciner en priorité en avril 2021.

#### RECOMMANDATION 1

#### L'offre de multiples systèmes de prise de rendez-vous de vaccination a favorisé les rendez-vous manqués.

- Les Ontariens pouvaient prendre leurs rendez-vous de vaccination au moyen du système provincial de réservation, mais aussi par le truchement de systèmes exploités par les bureaux de santé publique, les hôpitaux et les pharmacies.
- Le recours à de multiples systèmes de réservation a créé des incohérences en matière d'accessibilité et favorisé le magasinage de vaccins, certains Ontariens s'étant inscrits à plusieurs rendez-vous au moyen de différents systèmes de réservation.
- Selon le ministère de la Santé, environ 227 000 rendez-vous manqués ont été enregistrés en 2021 uniquement dans le système provincial de réservation, rendez-vous qui auraient pu être pris par d'autres personnes qui avaient besoin d'un vaccin.

#### RECOMMANDATION 4

**Les vaccinateurs étaient rémunérés différemment selon leur profession et leur lieu de travail.**

- Les médecins recevaient une rémunération beaucoup plus élevée (170 \$ à 220 \$ l'heure) que le personnel infirmier (32 \$ à 49 \$ l'heure) et les pharmaciens (30 \$ à 57 \$ l'heure) pour avoir offert leurs services dans des lieux de vaccination administrés par les bureaux de santé publique et les hôpitaux.
- Un exploitant du secteur privé (Calian) payait davantage divers professionnels qu'un organisme sans but lucratif (Croix-Rouge canadienne) (p. ex. 120 \$ l'heure contre 62 \$ l'heure pour un pharmacien). Le ministre du Solliciteur général a conclu un contrat avec ces organismes pour vacciner les Ontariens dans les cliniques de la province.
- Ni le ministère de la Santé ni le ministre du Solliciteur général n'ont encadré ces pratiques de façon à assurer une rémunération uniforme pour le même travail.

**RECOMMANDATION 5**

**L'absence d'un registre adéquat des vaccins limite la capacité de l'Ontario de réagir rapidement aux futures éclosions.**

- Le ministère de la Santé a constitué une base de données spécifique (COVaxON) pour les dossiers de vaccination contre la COVID-19 parce qu'il ne disposait pas d'un registre fiable des vaccins.
- En 2014, le Ministère nous a avisés qu'il prévoyait élargir Panorama – un système utilisé pour enregistrer tous les vaccins requis pour les enfants d'âge scolaire en Ontario – afin d'y inclure les vaccins de tous les Ontariens. Toutefois, cela n'avait toujours pas été fait au début de la pandémie de COVID-19 malgré les 170 millions de dollars injectés dans le système depuis 2010.
- Le Ministère a affecté plus de 144 millions de dollars à COVaxON entre avril 2020 et mai 2022; beaucoup de temps et de fonds ont été investis dans la formation sur l'utilisation du nouveau système pour les vaccinateurs et le personnel de soutien.

**RECOMMANDATION 6**

**Les responsabilités relatives à la distribution des vaccins n'étaient pas toujours bien coordonnées.**

- La province n'a pas établi de rapports hiérarchiques clairs pour certains organismes comme les pharmacies, les hôpitaux et les bureaux de santé publique dans le contexte de la vaccination de masse, ce qui aurait permis d'orienter la prise de décisions lorsque les vaccins sont arrivés en Ontario.
- La responsabilité des enquêtes sur la fraude liée à la base de données sur les vaccins auprès des pharmacies ontariennes demeurait floue à l'été 2022; le ministère de la Santé n'avait toujours pas rendu sa décision à ce moment-là.

**RECOMMANDATION 2**

**L'Ontario a gaspillé 3,4 millions de doses de vaccins reçus.**

- La province avait gaspillé environ 9 % des vaccins fournis par le gouvernement fédéral à la fin de juin 2022, mais le gaspillage s'est chiffré à 38 % entre février et juin de la même année alors que la demande de doses de rappel était beaucoup plus faible que prévu.
- Deux organismes du secteur privé engagés par le ministre du Solliciteur général et le ministère de la Santé ont gaspillé respectivement 20 % et 57 % des vaccins qui leur avaient été attribués.

**RECOMMANDATION 7**

**La mise en application de l'obligation de vérifier la preuve de vaccination n'a pas été efficace.**

- Les agents d'application devaient s'annoncer au début d'une visite et ne pouvaient pas évaluer les activités courantes de l'entreprise sans être influencés par la présence d'inspecteurs, y compris si l'entreprise utilisait l'application VérifOntario obligatoire au début de 2022.

**RECOMMANDATION 8 ET 9**

**Les décisions relatives aux vaccins ne sont pas fondées sur des données probantes.**

- À l'automne 2021, les associations représentant les hôpitaux et le personnel infirmier ainsi que l'Ontario COVID-19 Science Advisory Table estimaient que les mandats de vaccination pour le personnel hospitalier auraient une incidence minimale sur la dotation en personnel hospitalier et réduiraient l'absentéisme pour cause de maladie.
- Le ministère de la Santé a décidé de ne pas mettre en place une obligation de vaccination pour les travailleurs des hôpitaux, indiquant que sa décision était éclairée par l'analyse des preuves disponibles à ce moment-là par la médecin hygiéniste en chef, mais cette analyse ne nous a pas été fournie.

**RECOMMANDATION 10**

**L'innocuité des vaccins n'a pas été communiquée clairement.**

- Le gouvernement provincial n'a pas communiqué de façon claire et constante l'importance de la vaccination au public et n'a pas dissipé la désinformation concernant l'innocuité du vaccin Moderna au début de 2022 après des reportages sur ses effets secondaires.
- Le gouvernement provincial n'a pas établi d'objectif précis en matière de taux de vaccination ni de délai pour atteindre cet objectif, dans le cas des injections de rappel. Le taux de protection chez les adultes de 18 à 29 ans pour la troisième dose (ou le premier rappel) était de 40 %, contre 64 % chez les 50 à 59 ans, à la mi-août 2022.
- Selon les spécialistes, l'approche de communication du gouvernement a parfois miné la confiance du public envers la vaccination.

**RECOMMANDATION 3 ET 11**

**Conclusions**

- À la mi-août 2022, plus de 80 % des Ontariens avaient reçu deux doses de vaccin et plus de 50 % avaient reçu une troisième dose ou une dose de rappel, soit des taux correspondant à ceux du Canada dans son ensemble.
- Le ministère de la Santé et le ministre du Solliciteur général ont établi un plan de vaccination des Ontariens visant à réduire la transmission de la COVID-19 ainsi que les hospitalisations et les décès dus à cette maladie, mais les critères décisionnels quant aux groupes prioritaires n'ont pas été appliqués uniformément dans toutes les régions.
- Le ministère de la Santé n'a pas offert une rémunération uniforme pour le même travail réalisé par les vaccinateurs dans les divers lieux de vaccination. Les médecins, le personnel infirmier et les pharmaciens étaient rémunérés différemment pour faire le même travail d'administration des vaccins contre la COVID-19.
- L'approche du ministère de la Santé pour la prise de rendez-vous de vaccination manquait de coordination. L'absence d'un système central de prise de rendez-vous ou d'un système intégré aux autres systèmes de prise de rendez-vous utilisés par les pharmacies et d'autres fournisseurs de soins de santé a encouragé de nombreux Ontariens à prendre plusieurs rendez-vous, ce qui a donné lieu à de nombreux rendez-vous manqués au détriment des personnes qui en auraient eu besoin.

Consultez le site [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca) pour lire le rapport.